

CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 décembre 2019 [Unanimité]

Après prise en compte des remarques suivantes :

- Monsieur GANACHAUD demande à ce que soit mentionné le fait qu'il n'a pas participé au vote des subventions aux associations sportives (page 28 du procès-verbal).
- Madame GIRAUDET indique qu'il convient de corriger une erreur de formulation page 18 du procès-verbal comme suit « Madame GIRAUDET fait remarquer que ces ratios sont à interpréter avec précautions, en fonction du contexte. Elle prend pour exemple le ratio de « dépenses réelles de fonctionnement / population). ».

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 26 avril 2019.

- Décisions du Maire prise par délégation du Conseil Municipal [information]

Le conseil municipal prend acte des décisions des 11 et 18 décembre 2019 et du 28 janvier 2020 prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

AFFAIRES GENERALES

- Création d'une police métropolitaine des transports en commun – approbation [Unanimité]

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la création, par Nantes Métropole, d'une Police Métropolitaine des Transports en commun au sens de l'article L. 512 -2 du Code de la Sécurité Intérieure
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

FINANCES

- Subventions commission sport – modification des montants de subventions attribuées à l'ACBG et a Goulaine Omnisport [Unanimité]

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, hormis Monsieur GANACHAUD qui ne prend pas part au vote :

- Approuve les modifications des subventions attribuées aux associations :
 - Goulaine Omnisports : 5 418 € au lieu de 6 208 €
 - Et ACBG : subvention complémentaire de 1 000 €
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à leur versement.

- Formation des élus en 2019 – information [Unanimité]

En 2019, les formations suivantes ont été effectuées :

DATE	NB DE JOUR	ACTION	ORGANISME	MONTANT
24/04/2019	1	Aménagement du territoire et urbanisme, inventer demain	CIDEFE	249,00 €

Le conseil municipal prend acte de cette information.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

VIE SCOLAIRE ENFANCE JEUNESSE

- Marché animation enfance jeunesse – avenant [Unanimité]

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n°1 au marché d'animation enfance jeunesse dont l'objet est de :
 - Actualiser la capacité d'accueil du centre de loisirs à un total de 176 enfants dont un maximum de 80 enfants de moins de 6 ans,
 - Formaliser la possibilité de recourir, sur l'accueil de loisirs des mercredis, aux taux d'encadrement en pratique dans le cadre du PEDT, à savoir 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.
 - Actualiser les tarifs unitaires à la journée et à la demi-journée pour le centre de loisirs du mercredi. Passage de 21,021€ à 18,853€ pour la journée et de 10,511€ à 9,426€ pour la demi-journée.
- Dit que cet avenant prendra effet à la date de sa notification,

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX



FONCIER - URBANISME

- Convention de mise à disposition temporaire d'une emprise publique square de Theley au profit de la caisse régionale de crédit agricole – fixation d'un tarif pour l'occupation du domaine public par des cabanes de chantier/modulaires [Unanimité]

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré :

- Autorise la signature de la convention mettant à disposition une partie du domaine public au profit du Crédit Agricole pendant la durée nécessaire au chantier de leur agence ;
- Valide le montant de 11 € /m² pour la redevance d'occupation mensuelle du domaine public par des cabanes de chantier ou des modulaires ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les éléments nécessaires à la poursuite de cette affaire.

- Convention avec Nantes Métropole pour le remboursement des frais de démolition des bâtiments – rue de la Giraudière [Unanimité]

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré :

- Valide la convention permettant à la commune de réaliser les travaux de démolition pour le compte de Nantes Métropole qui remboursera la somme de 16 500 € TTC à la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à la poursuite de l'opération.

- Acquisition Cassard - parcelles at 175 et at 254 [Unanimité]

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré :

- Décide de l'acquisition des parcelles AT175 et AT254 pour un montant de 17 706 € augmenté des frais de notaire.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à la poursuite de l'opération.

- Acquisition de la parcelle ZA n°41 auprès de la SAFER [Unanimité]

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré :

- Décide de l'acquisition de la parcelle ZA n°41 pour un montant de 2 500 € augmenté des frais de notaire.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à la poursuite de l'opération.

- Fixation d'une redevance pour l'occupation du domaine communal par les opérateurs de communications électroniques [Unanimité]

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve la création des tarifs suivants pour l'occupation du domaine public et privé communal par des opérateurs de communications électroniques :

	Artères = dans le cas d'utilisation du sol et du sous-sol : fourreaux (contenant ou non des câbles) ou un câble en pleine terre et dans les autres cas : l'ensemble des câbles tirés entre deux supports en €/km		Autres (cabines téléphoniques, sous répartiteur, locaux techniques) (€/m ²)
	Souterrain	Aérien	
Domaine public routier communal	41.66 €	55.54 €	27.77
Domaine public non routier ou domaine privé communal	1 388.53 €		902.54

- Dit que ces derniers seront réévalués chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics
- Convention d'occupation du domaine privé communal parcelles ZH n°72 - n°74 – n°51 au profit de Free
Ce point est retiré de l'ordre du jour, l'opérateur Free ayant indiqué qu'il étudiait un autre cheminement pour le raccordement de ses équipements.

- Convention d'occupation du domaine public avec Iliad 7 lieu-dit les prés verts – avenant 2 [Unanimité]

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant prenant en compte les changements de dénomination sociale, d'adresse et de répartition du capital social d'ILIAD7.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

TRAVAUX

- Construction du gymnase de la Herdrrie – marchés de travaux [Unanimité]

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve la passation de l'avenant n°1 avec l'entreprise Bohuon Bertic Architectes et ses cocontractants ayant pour objet de :
 - Fixer le coût prévisionnel des travaux tel qu'il ressort des études d'avant-projet à 2 995 000 € (pas d'évolution par rapport à l'enveloppe prévisionnelle fixée par le maître d'ouvrage)
 - Fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre à 398 335 € HT (pas d'évolution par rapport au forfait provisoire)

- o Attribue les marchés aux candidats classés en 1ère position pour chacun des lots conformément aux propositions du maître d'œuvre pour un montant global de 3.433.917,71€ HT :

N°	LOT	ESTIMATION HT	ENTREPRISE	MONTANT HT
1	Terrassements – Voiries et réseaux divers (Hors bassin d'infiltration végétalisé)	217 200 €	SARL Chauviré TP	245 000,04 €
2	Gros œuvre	421 200 €	SAS Delaunay	718 000,00 €
3	Charpente métallique	248 200 €	SAS Briand Construction métallique	194 774,94 €
4	Charpente bois	166 200 €	SAS Leduc Structure Bois	265 000,00 €
5	Etanchéité – Bardage métallique	375 800 €	SMAC	423 000,00 €
6	Couverture aluminium	494 200 €	Axima Concept	485 000,00 €
7	Menuiseries extérieures aluminium	180 000 €	Concept et Menuiserie	133 042,09 €
8	Serrurerie – Métallerie	50 200 €	Ouest industries	31 500,00 €
9	Menuiseries intérieures bois	78 900 €	SARL Agasse Thierry	137 000,00 €
10	Flocage acoustique	8 800 €	IB Pro	28 742,20 €
11	Revêtements de sols – Faïence	50 500 €	Groupe Vinet SAS	49 100,00 €
12	Sols sportifs	69 100 €	SAS Sportingsols	75 187,96 €
13	Peinture – Revêtements muraux	40 600 €	Volume et couleurs SAS	50 500,00 €
14	Chauffage – Ventilation – Plomberie sanitaire	226 800 €	SARL EP2C	325 000,00 €
15	Electricité CFO – CFA	184 100 €	VFE	135 600,00 €
16	Equipements sportifs	47 500 €	Marty Sports	51 970,48 €
17	Mur d'escalade	56 100 €	Pyramide SAS	64 000,00 €
18	Aménagement paysagé	47 600 €	Morisseau Nantes	21 500,00 €
19	Porte automatique	32 000 €	Lot supprimé	
TOTAL		2 995 000 €		
			TOTAL HT	3 433 917,71 €
			TOTAL TTC	4 120 701,25 €

- o Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

• Travaux d'extension de la salle Paul Bouin – déclaration sans suite [Unanimité]

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré et compte tenu du dépassement de l'enveloppe prévue pour ce projet, de l'infructuosité d'un lot malgré deux consultations et des difficultés techniques rencontrées :

- o Déclare sans suite la consultation relative aux travaux d'extension de la salle Paul Bouin ;
- o Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

• Installation de bâtiments modulaires pour l'accueil périscolaire du grignon - avenant n° 2 [Unanimité]

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré :

- o Approuve la passation de l'avenant n°2 avec l'entreprise DASSE CONSTRUCTIONS passant ainsi le montant du marché à 965 777,83 € HT, soit une augmentation de 0,68 % ;
- o Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS ORALES

Au titre des questions orales ont notamment été évoqués : la mise en service du domicile séniors, des problèmes de qualité d'eau en bas du bourg, la qualité des repas servis par la restauration scolaire, les mesures prises dans le cadre de l'épidémie de coronavirus, la politique sociale menée par la municipalité, un point sur les procédures de préemption des parcelles de la Trêperie et de la rue du Hamelin, la campagne électorale en cours et plus particulièrement les règles d'affichages.

Plusieurs élus ont fait une allocution à l'occasion de la dernière réunion du mandat.



Affiché le 11-mars-2020
Le Maire
M. Alain VEY

